

# Conseil Municipal de Saint Rémy

## Le 15 octobre 2021 à 18h30

---

### Présents :

AUBERT Gaëlle	CHEVAT Jean-Michel	MENEGAUX Gilles
BARÉ Jean-Yves	DUCHATEAU Aurélie	MOREL DIT BEAUREGARD Loïc
BLANC Christophe	LAURENSON Christophe	POTHIER Françoise
CHAPUIS Sylviane	LEBLANC Sylvie	PUITIN Florian
CHEVALLIER Hélène	MALLET Christophe	VALENTINO Patricia

\* \* \*

Ouverture de la séance à 18h30  
Secrétaire de séance : Mme Gaëlle AUBERT.

### Sommaire

Délibération : approbation du procès-verbal du 17 septembre 2021.....	1
Délibération : Plantation d'arbres sur la commune .....	1
Délibération : Renouvellement de l'abonnement « nouveaux voisins » .....	3
Délibération : Utilisation de la salle associative par le relais d'assistantes maternelles (RAM)....	3
Délibération : Election du Délégué des pompiers (CPINI) .....	3

### Délibération : approbation du procès-verbal du 17 septembre 2021

---

M Le Maire rappelle que ledit procès verbal a précédemment été envoyé à tous les élus pour relecture et que les remarques et corrections ont été prises en compte.

**Approbation : à l'unanimité**

### Délibération : Plantation d'arbres sur la commune

---

Christophe MALLET explique que Mr Georges Chapuis est venu présenter l'association « Les Croqueurs de Pommes » au conseil municipal.

Georges Chapuis : Il s'agit d'une association qui répertorie, greffe et replante des arbres fruitiers en voie de disparition originaires de la Bresse. Nous souhaitons pouvoir planter 18 arbres sur la commune. Plusieurs endroits ont été présélectionnés :

- Chemin du Stade à proximité du boulodrome extérieur,

- A proximité la salle des fêtes chemin du taillis,
- Lotissement Luisandre,
- A l'école derrière la cantine,
- Lotissement du poirier.

Jean-Michel CHEVAT : C'est une bonne idée mais il faut bien choisir leurs emplacements. Il faut les mettre à proximité des habitations pour que les fruits puissent être cueillis régulièrement. Si on les éloigne, les fruits risquent de tomber à terre et de pourrir sur place. Il faut regarder le nombre d'habitations autour. Inutile d'en mettre dix là où il n'y a que deux maisons. Il y a deux arbres fruitiers au niveau du chemin de Grand Champs.

Christophe MALLET : Y a-t-il un endroit sur la commune où l'on pourrait planter plusieurs arbres afin de créer un verger, comme derrière la Cure par exemple ? Cela permettrait d'avoir un lieu de rencontre convivial pour les habitants de la commune.

Georges Chapuis : Pour le moment nous avons privilégié la plantation de quelques arbres à la fois mais à plusieurs endroits.

Hélène Chevallier : Selon moi, il ne faudrait pas faire un gros verger derrière la Cure mais il pourrait y avoir un jardin de l'école.

Loïc Morel : Il y a bien un parc derrière la Cure mais si on plante un verger à cet endroit, il faudra l'aménager avant de l'ouvrir au public. La cour de l'école reste un bon endroit, cela fonctionne bien dans d'autres écoles. Dans les lotissements comme le Poirier ou Luisandre, il faut faire attention car certains terrains vierges servent de terrains de foot.

Georges Chapuis : Si on en plante le long du boulo-drome, on veillera à les planter assez loin du terrain pour que les pommes ne tombent pas dessus.

Dans l'idéal, on voudrait qu'il y ait un responsable par site sur la commune.

Pour information, l'adhésion à l'association les Croqueurs de Pommes coûte 30 € l'année. Cela donne accès à des cours de tailles, de greffes, à l'utilisation de la machine à jus et à 4 magazines par an. L'association peut vous aider gratuitement à trouver une race particulière d'arbre avant de la greffer pour vous.

Christophe MALLET : Y a-t-il besoin de la rédaction d'une convention entre la mairie et l'association ?

Georges Chapuis : Non. Nous avons seulement besoin d'un terrain et de terreau. Nous avons plusieurs bénévoles qui viendront s'occuper de la plantation des arbres. Si vous êtes d'accord, cela devrait se faire le samedi 27 novembre, les habitants de St Rémy pourront y assister.

### **Approbation à l'unanimité**

- **Utilisation du domaine public pour la plantation des arbres.**
- **Achat de terreau à cette fin.**

Monsieur le Maire demande aux élus qui se présentent comme candidat. Monsieur Jean-Yves BARÉ se porte candidat. Il est procédé à l'élection

*Jean-Yves BARÉ est élu à l'unanimité délégué auprès du CPINI*

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 19 novembre 2021 à 19h00.

Monsieur Le Maire clos la séance à 19h47.

*Signature des élus :*



### Délibération : Renouvellement de l'abonnement « nouveaux voisins »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un abonnement intitulé « nouveaux voisins » avait été pris par la commune auprès des services de la Poste. Ces derniers mettent à disposition de la commune une base d'adresses de particuliers, composée de plus de 1,3 million de nouvelles adresses issues du "Service National de l'Adresse du Groupe La Poste". Cela permet d'identifier les nouvelles personnes qui emménagent sur la commune.

Monsieur le Maire explique que l'abonnement arrive à échéance le 27/10/2021 et souhaite qu'il soit renouvelé afin de pouvoir accueillir les nouveaux arrivants sur notre commune.

Gaëlle AUBERT : La commission communication mettra en place un « dossier d'accueil » composé de plusieurs documents fournissant des renseignements sur notre commune qui sera remis aux nouveaux arrivants.

### Approbation à l'unanimité

### Délibération : Utilisation de la salle associative par le relais d'assistantes maternelles (RAM).

Gaëlle AUBERT : le RAM de Péronnas fonctionne depuis 2006 en partenariat avec les communes de Servas, St André, Lent et St Rémy, moyennant une participation financière de chaque commune. Des temps collectifs et d'échanges pour les assistantes maternelles et les enfants sont organisés une fois par mois dans chaque commune. Ces permanences sont assurées au R.A.M. de Péronnas.

Actuellement nous les recevons dans la salle polyvalente. Lors de la réunion annuelle du RAM, la directrice m'a demandé s'il était possible d'être reçus dans la salle associative car elle est proche du parc mais surtout de la bibliothèque avec laquelle ils travaillent.

Christophe MALLET : Si vous êtes d'accord, il faudra signer une convention avec le RAM pour l'utilisation de la salle associative.

### Approbation à l'unanimité

### Délibération : Election du Délégué des pompiers (CPINI)

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il appartient aux assemblées délibérantes des communes de procéder à l'élection d'un délégué parmi les élus afin de représenter une collectivité territoriale auprès du Centre de Première Intervention Non Intégré. Le mandat du délégué est lié à celui du conseil municipal qui l'a désigné. Il expire lors de l'installation du nouvel organe délibérant suivant le renouvellement général du conseil municipal.